



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service eau environnement

Niort, le 2 juin 2023

**Projet d'arrêté préfectoral fixant pour le département des Deux-Sèvres  
le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever dans le cadre  
des plans de chasse au petit gibier pour la saison cynégétique 2023-2024**

Motifs de la décision suite à la consultation du public du 5 au 29 mai 2023

Lors de la consultation du public, une contribution portant un avis défavorable sur le projet d'arrêté, a visé l'espèce lièvre.

Les fourchettes fixées par unité de gestion et en globalité sur le département permettent la délivrance de bracelets destinés à assurer un minimum de prélèvements chaque année, compte tenu de l'incertitude de la réussite des prélèvements et du niveau de reproduction de l'espèce lièvre au printemps.

Le projet d'arrêté n'est pas modifié suite à la consultation du public.